

## OFFRES IRRÉGULIÈRE INAPPROPRIÉE

### Définition

Offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans le DCE, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale  
Art. L. 2152-2 CCP

Offre qui est sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans le DCE.  
Art. L. 2152-4 CCP

### Traitement

- Offre à régulariser (faculté)
- A rejeter (offre non régularisable ou non régularisée)
- A régulariser pendant la négociation (si possible)

- Offre à éliminer  
Art. R. 2152-1 CCP

- Négociation interdite
- Régularisation interdite

### Exemples

- CE, 28 mars 2022, 454341  
Incomplétude DC1

- CE, 11/07/2018, 418021

Absence d'engagement obligatoire sur la date de livraison

- CAA de LYON 2022, 20LY00321  
Offre sans acte d'engagement

- CE, 04/03/2011, 344197  
Offre sans mémoire technique

- CAA de PARIS 2020, 18PA02365  
Bitumes 60/70 à la place de 35/50 ou 50/70

- CAA de BORDEAUX 2018, 16BX01333  
Offre sans description des prestations à sous-traiter - exigée par le RC

- CAA de Marseille 2016, 15MA01461

Rétroviseurs sans bras substitués à rétroviseurs avec bras

- CAA de BORDEAUX 2020, 19BX01510  
Offre sans signature électronique - exigée par le RC

- CAA de BORDEAUX 2016, 15BX00190  
Offre avec des variantes - interdites par le RC

- CAA Nancy 2006, 04NC00519  
Calcul sur la base d'une surface de 31,80 m2 au lieu de 318 m2

